



Des vacances forcés pour équilibrer mes heures supplémentaires

Par **David G**, le **07/01/2011** à **16:29**

Bonjour,
Alors voici mon souci. Je suis en CDI 35h depuis 4mois en tant que graphiste. J'ai aujourd'hui 15 heures en supplémentaires sur mon contrat de travail. 3 semaines en arrière, J'arrive au travail le lundi, je travail jusqu'à midi puis mon patron me dit " je n'ai plus rien à te faire prends des vacances pendant 2j et demi et reviens jeudi." J'ai du partir puisqu'il fermait la boîte.
Alors que je lui demande ma paie et un récapitulatif de mes heures supplémentaires il me répond " tu dois 2j et demi à l'entreprise donc je te les équilibre avec tes heures supp et on est quitte". Désappointé, je lui est très bien montré mon désaccord.
Que puis-je faire?
A-t-il le droit de procéder ainsi ?
Est ce que je dois réellement ces 2j et demi à ma boîte?
NB: Mon patron ne s'y connaît pas trop dans le droit du travail, je lui ai appris que les heures supplémentaires était majorées de 25 à 50%. Il m'avait convaincu du contraire les premiers mois.
Merci de votre réponse.
Cordialement,
David G.

Par **P.M.**, le **07/01/2011** à **18:44**

Bonjour,
Effectivement, a priori, ces heures supplémentaires auraient dû vous être payées, je vous propose [ce dossier](#)

Par **David G**, le **07/01/2011** à **18:57**

Merci pour la réponse. Mais quand est-il des 2j et demi que mon patron m'a donné le jour

même. Il n'y a eu aucun avenant ni accord entre nous. Pour ma part, j'ai été forcé à apprendre ces "vacances" non planifiés.

J'ai une dette ou pas envers mon employeur ? Ces 2j et demi partent en fumé pour mon employeur ? (c'est mon souhait de ne rien lui devoir) mais comment argumenter pour qu'il laisse tomber ces 2j et demi qu'il m'a mit sur le dos ?

Il n'y a pas de soucis pour les heures supp. c'est plutôt les 2j et demi ... Ai-je le droit de lui dire "non, tant pis pour vous, il fallait qu'on s'accorde avant" et basta ?

Merci. J'ai bien lu le dossier.

Par **P.M.**, le **07/01/2011** à **19:17**

Vous pourriez prétendre que l'employeur a une obligation de vous fournir du travail et qu'il y a failli puisqu'il devait par ailleurs vous payer les heures supplémentaires...

Par **David G**, le **07/01/2011** à **20:01**

Merci, très belle argument.

J'espère simplement qu'il va comprendre sans aller au "clache".

Merci.